



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

information des consommateurs

Question orale n° 1438

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la création d'un marquage de fabrication " *made in France*", notamment pour la coutellerie et les arts de la table : échéancier de la mise en oeuvre, champ d'application, caractère volontaire ou obligatoire, critères prévus pour déterminer l'origine des produits en fonction des matériaux utilisés et des étapes de leur fabrication, mise en place de niveaux de marquage, moyens d'évaluation et de contrôle.

Texte de la réponse

CRÉATION D'UN LABEL DE FABRICATION FRANÇAISE POUR LA COUTELLERIE ET LES ARTS DE LA TABLE

Mme la présidente. La parole est à M. André Chassaigne, pour exposer sa question, n° 1438, relative à la création d'un label de fabrication française pour la coutellerie et les arts de la table.

M. André Chassaigne. Ma question s'adresse à M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

Au cours des trente dernières années, l'industrie française a connu une très profonde mutation dans les modes d'organisation industrielle, avec le passage à une production de masse de plus en plus automatisée et flexible. Cela s'est aussi traduit par le déploiement d'un intense processus de délocalisation et le développement de l'importation de produits manufacturés au coût de production très bas.

Au terme de trois décennies de restructuration, dominées par les exigences de rentabilité financière, l'industrie française s'est modernisée. Toutefois, cela s'est fait au détriment de l'emploi avec, à la clef, un recul du poids industriel de la France au sein des pays les plus développés.

Dans ce contexte, différentes pistes d'évolution sont aujourd'hui recherchées pour dynamiser la production industrielle. Ainsi, le projet de labellisation " *made in France* ", à la suite du rapport rédigé par Yves Jégo, est dans sa phase de concrétisation. Placé au coeur de la défense de nos savoir-faire industriels locaux et de certaines productions nationales, ce projet est très attendu par de nombreuses PME, dont les fabrications de qualité sont concurrencées par des produits à l'origine indéterminée dans le cadre de l'anonymat de la mondialisation. Cette exigence est aussi exprimée par un nombre grandissant de consommateurs dont le geste d'achat est déterminé par la traçabilité du produit.

C'est notamment le cas de la production coutelière française et, plus largement, de celle de l'ensemble des arts de la table. Ces productions de qualité ont tout à gagner de l'indication de l'origine, indispensable à leur valorisation et à la lutte contre l'importation de produits qui se rattachent artificiellement à un terroir français. Je me fais aujourd'hui le porte-parole des entreprises concernées et de leurs salariés en sollicitant des précisions sur l'échéance de mise en place d'un marquage de fabrication " *made in France* ". Quel sera son champ d'application ? Aura-t-il un caractère volontaire ou obligatoire ? Quels seront les critères retenus pour déterminer l'origine du produit en fonction des matériaux utilisés et des étapes de sa fabrication ? Le choix sera-t-il fait de distinguer plusieurs niveaux de marquage ? Enfin, quels pourront être les moyens d'évaluation et de

contrôle ?

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.

M. Frédéric Lefebvre, *secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation*. Monsieur le député, M. le ministre de l'industrie, qui ne pouvait être présent ce matin, m'a chargé de vous répondre en son nom. Vous le savez, je suis personnellement de très près la question que vous avez posée et je serai amené à prendre des initiatives en ce domaine.

Je veux tout d'abord me féliciter de l'hommage que vous avez rendu à la politique voulue par le Président de la République et exposée dans le rapport d'Yves Jego, que vous avez cité. Comme vous le savez, ce projet a donné lieu à la création de l'association Pro France, qui permettra aux entreprises de bénéficier de son label sur la base du volontariat. Le label indiquera l'origine française des produits ou services concernés de manière plus transparente et plus exigeante que ce qui se fait actuellement. La labellisation reposera sur un référentiel de critères en cours d'élaboration, avec l'aide d'un prestataire certificateur. Une expérimentation sera menée sur quelques secteurs dès la fin du premier semestre 2011, en vue d'une généralisation début 2012.

M. Jego vous apportera des précisions sur ce projet lorsqu'il présentera son association à votre assemblée, c'est-à-dire dans deux jours. Mes services suivent avec attention ce dossier, qui pourrait conduire à des mesures de marquage non obligatoires. Pour faire évoluer la législation européenne sur ce sujet, une autre proposition du rapport d'Yves Jego porte sur l'obligation de marquage national des produits mis en circulation au sein des pays de l'Union européenne. Cette proposition pourrait constituer une alternative au projet de règlement européen Muscardini, qui limite cette obligation aux seuls produits importés au sein de l'Union européenne.

Enfin, je vous annonce que le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement une réforme législative portant sur les indications géographiques protégées industrielles et artisanales - vous savez que je suis fermement attaché à défendre l'artisanat dans notre pays. La réforme recommandée par ce rapport et conforme aux orientations de la Commission européenne va permettre de reconnaître et de protéger l'artisanat d'exception lié à nos territoires - ces territoires que vous connaissez et défendez, monsieur le député.

Mme la présidente. La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. Je remercie M. le secrétaire d'État pour la précision de sa réponse, et nous prendrons connaissance avec intérêt des éléments complémentaires qui nous seront apportés dans deux jours par Yves Jego.

La coutellerie française, en particulier les artisans couteliers de Thiers, est très attentive à l'évolution de la notion de marquage, qu'il s'agisse du " made in France " ou d'un marquage européen. Les professions des arts de la table dans leur ensemble sont tout à fait disposées à mettre en oeuvre des expérimentations en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1438

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4627

Réponse publiée le : 18 mai 2011, page 3097

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2011